

---

# LE REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC

---

**RAPPEL : Vers la création d'un programme pour les artistes en arts visuels à la SODEC en 2010 ?**

---

**DÉJÀ PLUSIEURS ARTISTES ONT RÉPONDU À L'APPEL ET NOUS VOUS ENCOURAGEONS À SUIVRE LEUR EXEMPLE.**

Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec la Ministre St-Pierre et nous espérons pouvoir la convaincre d'accéder à cette demande qui est incluse dans le mémoire que nous lui avons envoyé en décembre dernier. Il s'agit d'une décision politique et il est certain que le nombre de voix s'exprimant en faveur d'un tel programme sera déterminant.

**PLUS NOUS AURONS DE LETTRES D'APPUI D'ARTISTES COMME VOUS, PLUS NOUS AVONS DE CHANCES DE RÉUSSIR.**

**Vous pouvez faire un geste simple pour accélérer la réalisation de ce programme ! Voir les informations ci-après.**

Vous désirez depuis longtemps vous équiper d'une caméra numérique plus puissante pour améliorer la qualité de vos photographies ? Installer un système de ventilation dans votre atelier ? Développer votre propre site internet ou des imprimés promotionnels pour mieux informer les diffuseurs et le public sur vos créations artistiques ? Ou encore acquérir un ordinateur plus performant pour vos créations numériques ?

Si vous étiez un créateur ou une créatrice du domaine des métiers d'art, il vous serait possible de placer une demande auprès de la SODEC et vous pourriez éventuellement bénéficier d'un apport pouvant aller jusqu'à 50% de la valeur de votre acquisition. Mais, attendez avant de changer de domaine de création car les choses pourraient peut-être évoluer bientôt, du moins si le MCCCCF réalise l'un des principaux vœux du RAAV pour 2010.

Contrairement aux créateurs en métiers d'art, les artistes en arts visuels ne peuvent bénéficier du programme de soutien qui existe actuellement à la SODEC; ils doivent donc défrayer eux-mêmes la totalité des coûts liés à l'acquisition d'équipements et d'outils de production et de promotion. Les conditions de production étant très similaires pour ces deux catégories de créateurs, il importe que la SODEC puisse mettre en place un programme semblable pour les artistes en arts visuels.

L'aspect le plus important d'un tel programme serait qu'il s'adresse à l'ensemble des artistes professionnels du domaine des arts visuels qui opèrent une entreprise individuelle, incluant bien sûr les créateurs en arts médiatiques. Les conditions de sélection sont plus souples à la SODEC et sont fondées sur les critères de professionnalisme tels qu'ils sont inscrits dans la Loi S-32.01 [1], sur les qualités de la démarche artistique, du projet et de son montage financier.

## **Le « chaînon manquant »**

L'absence d'une intervention plus conséquente de la SODEC dans la filière des arts visuels constitue un «chaînon manquant». Le RAAV considère que la SODEC doit obtenir le mandat, et les fonds nécessaires, pour soutenir directement l'artiste en arts visuels dans son rôle d'entrepreneur, pour «contribuer au développement et à la professionnalisation de l'industrie» des arts visuels et «soutenir la diffusion» des œuvres québécoises, «la création de nouveaux marchés et l'expansion des marchés existants» [2].

Le mode de fonctionnement de la SODEC, son système d'évaluation des dossiers et la culture plus «entrepreneuriale» de cette société d'État la positionnent idéalement pour encadrer ce nouveau type d'intervention de l'État québécois dans le domaine des arts visuels.

Cette requête du RAAV a été formulée publiquement et à maintes reprises depuis plusieurs années maintenant. La SODEC s'est déclarée prête à créer ce programme sur une base de projet pilote pourvu qu'elle en reçoive le mandat et les fonds du ministère. Il ne faut maintenant que la volonté politique de la Ministre pour que ce programme soit financé adéquatement et mis en place sans qu'il n'affecte le programme déjà existant dédié aux métiers d'art. Le RAAV espère fortement que ce programme verra le jour en 2010.

Christian Bédard  
Directeur général

---

[1] [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs](#) (L.R.Q. c. S-32.01)

[2] Extraits du « [Programme d'aide aux artisans et aux entreprises en métiers d'art](#) » de la SODEC

---

**Pour accélérer la mise en place de ce programme vous pouvez faire un geste simple !**

**Lequel?**

**SVP - Envoyez par la poste une lettre à la Ministre (et envoyez-nous par courriel ([reception@raav.org](mailto:reception@raav.org)) une copie de cette lettre).**

Pour vous aider, nous vous proposons un formulaire de lettre en format WORD que vous pouvez personnaliser à volonté.

Ce geste ne prendra que quelques minutes de votre temps et pourra avoir un effet majeur si un grand nombre d'artistes en arts visuels le posent rapidement.

Encouragez vos amis et collègues artistes à faire de même, qu'ils soient membres ou non du RAAV car ce programme serait à l'avantage de tous les artistes.

**Pour télécharger la lettre, veuillez cliquer sur ce lien : ([www.raav.org/pls/htmldb/adu?p=60753122488896591](http://www.raav.org/pls/htmldb/adu?p=60753122488896591))**